Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

LES
Mélanges Religieux
Paraissent DEUX FOIS par semaine, les MARDIS et VENDREDIS.
L'abonnement pour l'année £1 0 0

Mélanges Religieux,

Lettres.
Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Réducteur en Chef. *Pour les Annonces, voir le tarif à la dernière colonne.*

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Volume 13. MONTREAL, VENDREDI 25 JANVIER 1850. No. 37.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENREDI 25 JANVIER 1850.

Discussion sur la Civilisation ancienne et la Civilisation moderne.

(Voir le numéro du 15 Janv.)

PREMIMIER DISCOURS.

L'homme pris individuellement, jouit de plus de considération et de liberté dans la société moderne que dans la société ancienne.

Qu'est-ce que l'homme, quelle est sa dignité personnelle, sa valeur individuelle? quelle est sa destinée sur la terre, et s'il doit exister encore dans un autre monde, son bonheur dans cette nouvelle vie peut-il dépendre de la manière dont il aura vécu dans ce séjour mortel? Voilà, messieurs, la question nécessaire, fondamentale. Toute théorie sociale doit inévitablement en tenir compte, et un ordre entier de civilisation sera jugé sur l'appréciation qu'il aura faite de l'homme et de sa destinée. En effet, si l'homme considéré individuellement est méconnu par la société, si celle-ci ignore ce qu'il est, ce qu'est son origine et sa fin, ce que sont ses droits et ses devoirs, elle marchera dans une fausse voie, elle n'aidera pas au perfectionnement de l'individu, elle le perdra, elle se détruira elle-même. La société civile est un moyen et non un but. Elle est organisée pour protéger l'homme, pour écarter tout obstacle à l'exercice de ses droits et à l'accomplissement de ses devoirs. L'autorité dont elle est dépositaire ne doit pas avoir un autre résultat que la liberté. Elle est instituée pour venir en aide à la faiblesse individuelle de l'homme, contribuer au développement de ses facultés, afin qu'il atteingne plus vite et mieux la fin de son existence. La meilleure société sera donc celle où l'individu sera plus libre, plus respecté ; où protégé, mais non dominé, il fera valoir par une noble industrie la part de talens qu'il a reçus du créateur et en retirera les fruits qui doivent lui donner le bonheur.

Ces idées établies, voyons comment la société ancienne et la société moderne ont considéré l'homme en lui-même.

(1) Si dans l'étude de la question qui nous occupe, nous appelons à notre aide une droite et calme appréciation des faits historiques, nous verrons que la différence capitale entre les civilisations anciennes et la nôtre, c'est que dans l'antiquité *l'homme considéré en tant qu'homme* n'était point estimé ce qu'il vaut. Chez les Grecs, le Grec est tout : les étrangers, les barbares ne sont rien. A Rome, le titre de citoyen romain fait l'homme, celui qui manque de ce titre n'a aucun droit à la justice. Chez les anciens, l'enfant difforme est regardé comme une chose inutile, méprisable. A lacédémone il est défendu de le nourrir : par l'ordre des magistrats, on le jette dans une fosse. C'était un homme, mais qu'importe, il ne pouvait servir à la société, celle-ci ne veut point s'imposer la charge de le faire vivre. Les deux plus grands philosophes de l'antiquité, Platon et Aristote, font ouvertement professe l'infanticide; on remarque dans les écrits des anciens, qu'ils font de la société une espèce de tout, auquel appartiennent les individus, comme à une masse de fer appartiennent les atomes qui la composent. La société épuise l'homme tout entier, c'est un instrument, on s'en sert s'il est utile ; on le brise s'il ne rend point service. " Le pire mal d'un " état, dit Platon, c'est ce qui d'*un* fait *plu-* " *sieurs*." Appuyé sur ce principe, il prend les familles, les individus, les pétrit, pour ainsi dire, afin d'en former un tout compacte et un. Il veut la communauté d'éducation et de vie ; il considère comme funeste qu'il y ait des jouissances ou des souffrances personnelles, il veut que tout soit commun, social: il ne permet aux individus de vivre, de sentir, d'agir que comme partie d'un grand tout.— Aristote dit, au livre 5ème de sa politique : " comme la fin de la société est une, il est " clair que l'éducation de tous ses membres " doit être nécessairement une et identique : " chaque citoyen " ajoute-t-il " " est une par- " ticule de la société, et le soin à donner à " une particule doit naturellement tendre à ce " qu'exige le tout." Ce principe était admis particulièrement à Sparte. Là surtout était mise en pratique la grande maxime renouvellée par Dantou : les enfans appartiennent à l'état et non à la famille : et l'on sait comment dans cette république fameuse, on cherchait à étouffer dans le cœur des enfans, tous les sentimens, excepté celui d'un patriotisme féroce. La société intervenait partout. Elle réglait tout, jusqu'aux détails les plus minimes de la vie privée, jusqu'aux rapports intimes des époux, jusqu'aux jeux auxquels on doit appliquer les enfans, jusqu'aux châtimens qu'on doit leur imposer pour leurs fautes. (et le fouet était une peine infligée dans bien des circonstances), enfin jusqu'aux larmes qu'ils peuvent répandre: (Arist. Pol. VIII. p. 347.) " Les lois de certains peuples " " dit " Aristote " " veulent que l'on comprime les " pleurs et les cris des enfans." Mais le philosophe n'admet point le principe sur lequel cette loi est fondée, " vû, dit-il, que les cris " des enfans aident à leur croissance et sont " une sorte d'exercice pour leur corps." Ceci n'est que ridicule, mais que de monstrueuses atrocités, dans la société antique, sont un témoignage du peu de prix qu'on attachait à l'homme. L'esclavage, les combats des gladiateurs, ces centaines, ces milliers de victimes qu'on faisait égorger pour l'amusement du peuple, quel mépris de la vie et de la dignité humaine expriment ces épouvantables faits! La société était forte chez les anciens, l'individu était faible. La société absorbait l'individu et s'arrogeait sur lui tous les droits imaginables. Il n'est point étrange que l'individu voyant le peu d'estime que l'on faisait de lui et le pouvoir sans bornes que la société se donnait sur son indépendance et sa vie, se formât de son côté, une idée exagérée de la société et du pouvoir public jusqu'à s'anéantir devant ce colosse qui le remplissait d'effroi. Loin de se considérer comme membre d'une association dont l'objet était la sécurité et la félicité de tous les individus, et dont les bienfaits lui imposaient quelques sacrifices en retour, il se regardait comme une chose dévouée a cette association, et devait sans hésiter s'offrir en holocauste sur ses autels. Telle est la condition de l'homme: quand un pouvoir agit sur lui, longtemps, avec une action illimitée, il s'indigne contre ce pouvoir, le repousse avec violence, ou bien il s'humilie, s'abaisse, s'anéantit devant cette force dont l'action puissante le ploie et le terrasse. L'admiration pour le désintéressement patriotique des anciens a été quelquefois portée trop loin. Ce dévouement, tout admirable qu'il a été dans quelques circonstances, n'indique pas une élévation d'âme supérieure à celle des hommes des temps modernes. Voyez la femme de l'Inde se jettant dans le bûcher après la mort de son époux, l'esclave se donnant la mort parcequ'il ne peut survivre à son maître, cette abnégation personnelle est-elle le signe de la grandeur de l'âme ?

Chose remarquable ! Quand, à une époque récente, les idées anciennes ont reparu chez un peuple moderne, le droit despotique de la société sur l'individu a repris sa vigueur. On a vu renaître d'une manière formidable, dans la première révolution française le *salus populi* prétexte de tant d'épouvantables attentats. Dans le très court espace de temps que dura cette époque de vertige on vit toutes les maximes et les traits de force, de patriotisme sauvage, de despotisme social de l'ancienne Rome. Au milieu d'une grande et généreuse nation, on vit apparaître de nouveau les spectres sanglants de Marius et de Sylla, tant il est vrai que l'homme est le même partout, et qu'un même ordre d'idées finit par engendrer un même ordre de faits. La tyrannie des intérêts du pouvoir public sur tous les intérêts privés, cet état normal de la société antique ne se fait sentir chez les modernes que dans les bouleversemens sociaux opérés par la violence. Dans ces circonstances, le pouvoir nouveau croit que pour être fort il faut qu'il soit despotique. Si le sang de milliers de victimes peut lui procurer quelques moments de sécurité, il s'écrie avec Cromwell ou Robespierre " Périssent mes ennemis – ainsi l'exige la sécurité de l'Etat, c'est-à-dire la mienne. A ces époques de violence où la justice, divinité tutélaire des individus, disparait, les individus ne sont plus que d'imperceptibles grains de poussière emportés par l'ouragan, ou des gouttes d'eau confondues dans les vagues d'une tempête.

Je reviens à la société antique. Je répète que si l'on y fait attention, on observera que la liberté civile était presqu'inconnue dans les pays où l'on chérissait le plus la liberté politique. Tandisque les citoyens se flattaient d'être très libres, parcequ'ils prenaient part aux délibérations de la place publique, ils manquaient de cette liberté qui intéresse l'homme de près, celle qui le rend indépendant dans sa vie privée et au foyer de la famille. Et encore du moins dans la Grèce les laboureurs, les artisans et les marchands n'avaient point de part aux droits politiques.... Une des causes de cet anéantissement de l'individu chez les anciens, était l'infirmité et l'imperfection de son développement moral. Il n'avait pas de règle pour sa direction propre. L'enseignement du devoir n'existait pas dans la société payenne. Les passions, la cupidité, l'égoïsme n'avaient point de frein. On pouvait tout craindre de l'individu laissé à lui-même. La société dut intervenir dans tout ce qui le concernait; la force publique suppléait à la morale privée.

Messieurs, vous l'avez vu, dans l'antiquité l'individu existait pour la société.

Le principe contraire domine dans les temps modernes. Oui ! le sentiment de la dignité de l'homme est profondément gravé dans le cœur de la société actuelle ; on trouve écrité partout en caractères éclatans cette vérité, que l'homme, par son seul titre d'homme, est respectable et digne de considération. Depuis bien des siècles, si la liberté politique est demeurée restreinte en beaucoup d'états, du moins l'individu et la famille sont émancipés du despotisme social, tel qu'il existait dans l'antiquité. Quelle est la raison de ce fait ? quelle en est l'origine, comment s'est-il développé, quels sont ses résultats ? voilà ce qui me reste à examiner.

Dans son histoire de la civilisation en Europe, M. Guizot attribue le changement de la société sous le rapport que je traite à l'indépendance personnelle qui distinguait les barbares qui envahirent le monde romain. "Ce " qui dominait chez ces peuples, " dit-il," " c'est le plaisir de l'indépendance individu- " elle, les joies de l'activité sans travail, le " goût d'une destinée aventureuse, pleine d'im- " prévu, d'inégalité, de péril. C'est le plaisir " de se sentir homme, c'est le sentiment de la " spontanéité humaine dans son libre déve- " loppement." C'est dans ce caractère des barbares que le célèbre publiciste trouve un des plus féconds élémens de la civilisation moderne.

Assurément les races nouvelles qui s'établirent sur le sol de l'Empire changèrent l'état social : les formes du gouvernement ne furent plus les mêmes, les anciennes théories politiques disparurent : une grande énergie remplaça la faiblesse où était tombée l'ancienne civilisation. Mais les barbares ont-ils apporté le principe du respect de l'individu, de la considération de sa dignité comme homme ? Ces peuples avaient sans doute à un vif degré le désir de leur bien-être, de la jouissance personnelle. Se satisfaire, voilà toute leur passion, mais aussi se satisfaire aux dépens des autres, si cela leur convenait. Le barbare voulait l'indépendance pour lui : la voulait-il pour les autres? Or c'est là la question.

" Figurez-vous ces enfans sauvages des forêts lancés sur le midi, comme un lion sur sa proie. Leurs chefs féroces les précèdent : ils mettent en pièces sur leur passage de nombreuses légions, il ravagent les campagnes, incendient les cités et se font suivre d'immenses troupeaux d'esclaves ramassés sur leur chemin. Voyez ensuite ces mêmes hommes, exaltés par la victoire, enorgueillis par un immense butin, endurcis par tant de combats et de massacres, et ingéant tout-à-coup dans l'abondance, dans les plaisirs, dans de nouvelles jouissances de toute espèce. Tous les liens de l'antique société sont dissouts ; voyez-vous apparaître les élémens d'une civilisation nouvelle avec le caractère barbare ?... Fixez votre vue sur le sombre fils de l'Aquilon, lorsqu'il sent toutes les chaînes qui contenaient sa férocité se briser. Le voici dans son indépendance, sans respect pour aucune loi, sans crainte pour aucun homme, sans attachement pour aucune coutume. Ne le voyez-vous pas se précipiter partout où le conduisent ses habitudes de violence, de vagabondage et de pillage? Il se jette témérairement dans toutes les entreprises, repousse toute sujétion et se délecte dans les périls de nouvelles luttes et de nouvelles aventures. Ce désir de satisfaction personnelle qui le distingue, qui fait sa nature, le porte à tout sacrifier. L'homme n'est point un obstacle pour lui, s'il a la force. Il ne le plie pas, comme fesait l'autorité antique, mais il le rompt. Cette individualité brutale, ce sentiment féroce d'indépendance qui ne pouvait se concilier ni avec le bien-être, ni avec la véritable dignité de l'individu, contenait un principe de guerre éternelle, de vie toujours errante et devait nécessairement amener la dégradation de l'homme et la dissolution de la société. Loin de renfermer un germe de civilisation, elle était le principe constituant de la barbarie, parcequ'elle détruisait toute tentative faite dans un but d'organisation et étouffait toute société dans son berceau. Dans l'antiquité, c'est un pouvoir constitué, agissant au nom d'un principe, qui domine l'individu. Avec les races germaniques, c'est la force de l'homme puissant qui soumet l'homme faible.— Chez les anciens, l'individu était sacrifié à la société ; chez les barbares, l'individu est sacrifié à l'individu. M. Guizot, au reste, est convenu de ce fait. " Dans un état d'extrême grossièreté et d'ignorance, le sentiment de l'indépendance personnelle, c'est l'égoïsme dans toute sa brutalité. Du cinquième au huitième siècle, il en était à ce point chez les Germains. Comment se seraient-ils accomodés à un état un peu social." (2)

Quel est donc le principe dominant dans la société moderne, qui a fait rendre à l'homme sa dignité propre, sa valeur individuelle. Le voici exprimé par un illustre philosophe de nos jours, M. Royer Collard, cité par M. Guizot ; " Les sociétés humaines naissent, vivent et " meurent sur la terre; là s'accomplissent leurs " destinées..... Mais elles ne contiennent " pas l'homme tout entier. Après qu'il s'est " engagé à la société, il lui reste la plus noble " partie de lui-même, ces hautes facultés par " lesquelles il s'élèvera à Dieu, à une vie fu- " ture..... Nous véritables êtres donés de l'im- " mortalité, nous avons une autre destinée que " les Etats." On sait quelle forte impulsion cette doctrine a reçue du christianisme. Fortement empreinte dans la société, elle devait en changer l'esprit. En effet, s'il est reconnu que l'homme a d'autres devoirs à remplir que ceux du citoyen, que ces devoirs sont essentiels, prescrits par la divinité, et important au plus haut degré à son bonheur, il faut conclure qu'il doit être laissé libre dans son action privée. Il est absolument nécessaire qu'il y ait un ordre politique auquel il soit soumis dans l'intérêt même de sa liberté. Mais cette autorité n'a qu'à protéger l'homme ; elle n'a pas à le conduire. L'homme reçoit d'une autorité plus haute la direction morale. La société doit laisser l'individu développer librement ses facultés, travailler à atteindre le but de sa destinée, sous l'influence de doctrines qui ont la sanction divine. Ayant reçu une législation du ciel, l'homme pour sa conduite personnelle n'a plus besoin de la législation de la terre. Voilà pourquoi chez les peuples chrétiens on ne voit plus l'autorité politique entrer dans ces détails relatifs aux mœurs, à l'éducation, aux rapports privés que l'ancienne société prescrivait sans cesse. Aujourd'hui elle laisse marcher l'homme dans la voie de son perfectionnement, elle

(1) Ce qui suit est en grande partie emprunté à Balmes : *Du Protestantisme comparé au Catholicisme.*

(2) Balmès : *Du Protestantisme comparé au Catholicisme.*

FEUILLETON.

Un Missionnaire en Canada.

1642—1643.

(La lettre du P. Jogues, publiée dans les *Mélanges* lorsqu'ils ont ouvert leur nouvelle série d'améliorations et de progrès, demandait un complément, pour satisfaire la juste curiosité des lecteurs et pour achever de faire connaître ce serviteur de Dieu à ceux qui n'ont pas eu le bonheur de lire sa vie. C'est ce que nous nous proposons en donnant encore quelques unes de ses lettres et en racontant ses derniers momens.

Cette lettre n'était pas la première qu'il écrivait du sein de sa captivité. Il en avait adressé plusieurs à Québec ; et elles ne sont pas malheureusement parvenues toutes jusqu'à nous.

Une seule arriva à son terme ; elle était envoyée à M. de Chanflour, Gouverneur des Trois Rivières, sous la date du 30 juin 1643. Nous eussions dû commencer par elle, pour suivre l'ordre chronologique ; quoique courte, elle mérite de prendre sa place dans l'histoire. Elle a sa part comme la première et comme celles qui suivront dans ce magnifique tableau du plus sublime dévouement religieux et du plus héroïque patriotisme : mais afin de faire mieux apprécier ces admirables sentiments, reprenons la série des faits qui la précédèrent et qui leur donnèrent occasion.

Après la prise du P. Jogues, on fut pendant quelque temps dans les plus vives inquiétudes et sans nouvelles sur son sort. Tout portait à croire qu'il était déjà devenu la victime de la cruauté des Iroquois, et ces bruits répandus en France y avaient produit une profonde impression.

Cependant un des Hurons compagnons de sa captivité, Joseph Teondechoren, étant parvenu à tromper la vigilance de ses gardiens, s'échappa de leurs mains, et après bien des fatigues et bien des dangers, arriva à Québec. Chacun voulut apprendre de sa bouche des nouvelles du P. Jogues. Il fit le récit détaillé et attendrissant de ses horribles souffrances, et des dangers auxquels il était continuellement exposé, car la haine des Iroquois contre les Français et les Hurons croissait en proportion de leurs succès.

Le Chevalier De Montmagny voulait à tout prix sauver le serviteur de Dieu : mais le dénuement où était la Colonie ne permettait pas d'employer des voies de rigueur dont l'effet aurait été d'exaspérer des ennemis audacieux, si l'on n'avait pas eu la force de les écraser, et de hâter par conséquent sa mort et celle des autres prisonniers. Il aima mieux mettre en œuvre un moyen de conciliation que semblait lui offrir la Providence ; malheureusement ces adroits ennemis surent le déjouer.

Un Sokoquiois, (1) homme très-considéré dans sa nation qui était alliée des Iroquois, fut fait prisonnier par les Algonquins près des Trois-Rivières, le 19 octobre 1642. Son sort ne resta pas longtemps indécis. Il était destiné par représailles à toutes les horreurs du supplice. Conduit à Québec, on lui arracha aussitôt les ongles, on lui coupa les deux doigts et on transperça un de ses pieds avec un bâton aigu. Tout son corps fut blessé avec des alcènes, et quatre jeunes gens poussèrent la rage, jusqu'à lui lier les poignets avec des petites cordes, et si fortement qu'ils lui coupèrent les chairs presque jusqu'aux os.

A cette nouvelle le Gouverneur accourt à Sillery (2) où se passait cette scène sanglante. Il obtient sans peine le rachat du prisonnier, et résolut de s'en servir pour délivrer le Missionnaire dont toute la colonie déplorait le triste sort. Le Sauvage rendu à la liberté fut comblé de présents et de témoignages d'affection par les Missionnaires, et on le remit entre les mains des Religieuses Hospitalières, qui avaient alors un hospice temporaire tout près de Sillery.

Les plaies de cet infortuné étaient dans l'état le plus affreux et remplies de vers : mais elles ne résistèrent pas longtemps aux soins maternels de l'industrieuse charité.

Aussitôt que sa santé fut remise, il eut la liberté de retourner dans sa patrie. Pour toute reconnaissance de lui avoir sauvé la vie, on lui demanda de travailler auprès du capitaine de sa Nation, et d'obtenir la délivrance du P. Jogues.

Le Gouverneur de Montmagny lui remit une lettre pour le serviteur de Dieu. Il venait d'échapper aux bras de la mort ; les bons traitements dont il avait été l'objet de la part des Robes Noires et des Religieuses, l'avaient vivement affectionné envers ses libérateurs. Il accepta donc avec empressement cette honorable mission.

Ses concitoyens écoutèrent avec admiration le récit des libéralités qu'on lui avait faites. Pour lui, il ne tarissait pas en éloges sur le grand Capitaine des Français (le Gouverneur) et sur tous ceux qui composaient la Colonie. Il ne trouva pas des cœurs ingrats : car chez les Sauvages, la reconnaissance est comme la vengeance. Toute une nation épouse les intérêts d'un seul de ses membres, s'il a souffert quelque injure ou reçu quelques bienfaits.

Les Sokoquiois se crurent donc tous solidaires envers les généreux bienfaiteurs de leur compatriote, et une ambassade solennelle fut destinée à demander le Missionnaire aux Iroquois.

Ces députés parurent en effet au mois d'avril suivant dans les cantons Iroquois, et selon l'usage ils furent reçus avec cérémonie dans une assemblée publique. L'orateur exposa longtemps le sujet de son message et les titres que les Français avaient à leur amour et à leur reconnaissance. Il terminait en disant : " Mes compatriotes ne croient pouvoir rien " faire de trop pour obliger des cœurs si géné- " reux et comme ils savent de quelle estime " jouit Ondesonk (le P. Jogues) parmi les " Français, voici un collier de plusieurs milliers " de grains de porcelaine pour *briser* ses liens." En même temps il alla droit au P. Jogues, et lui remit la lettre du Gouverneur de Montmagny en l'accompagnant de grands témoignages de respect et d'affection.

Ces démonstrations et cette démarche mirent dans un étrange embarras les Chefs Iroquois. Ils s'assemblèrent en particulier pour délibérer et préparer leur réponse ; car il n'était jamais d'usage parmi eux de la donner immédiatement. Le jour venu, ils décidèrent qu'ils acceptaient les présents; et ils promirent même la délivrance du prisonnier, mais en la remettant sous de vains prétextes à une autre époque. C'était une défaite de ce peuple justement renommé par sa perfidie.

Les ambassadeurs partirent, et le Missionnaires ne fut pas relâché. Il gagna cependant à cette démarche de grandir dans l'idée de ses ennemis, et même d'être traité avec moins de rigueur.

Ce fut cette estime que les Iroquois commençaient à faire du missionnaire et l'orgueil qu'ils trouvaient à le posséder comme captif, qui porta son maître capitaine parmi eux à le conduire avec lui chez une nation éloignée, amie et même tributaire des Iroquois. Nous aimons à rappeler cette épisode de sa captivité, comme un des plus beaux exemples des récompenses accordées à la charité, et une des plus grandes consolations que Dieu ait données

(1) Cette nation habitait les bords de la mer. Bailly dans sa Géographie avance, nous ne savons sur quelle autorité, que ces Sauvages portent aujourd'hui le nom de Micmacks. Charlevoix les avait nommé *Souriquois*, mais les manuscrits de cette époque que nous possédons ne laissent aucun doute sur la dénomination de Sokoquiois, malgré les variantes de l'orthographe. On trouve *Socquoquiois*, ou *Soquocquiois*, *Sokoquiois*, *Soccoquiois* etc.

(2) Cette mission Algonquine comptait 4 années d'existence, et était due à la générosité du Commandant de Sillery qui avait voulu pourvoir à toutes ses dépenses.

ôte les obstacles qui peuvent encombrer la route, elle aplanit le chemin, travaille à l'élargir, à le rendre plus facile; mais elle ne prend pas l'homme par la main pour le contraindre à s'avancer dans telle ou telle direction.

Mais de plus, le christianisme en révélant à l'homme ce qu'il est, en lui fesant connaître ses rapports avec Dieu et sa destination sublime, a dû nécessairement le rendre un être respectable et digne du plus haut intérêt. L'homme pour la société, ce n'est plus seulement un membre digne de la considération de la société politique, mais c'est un être, quelque misérable qu'il soit temporellement, c'est un être doué d'une âme immortelle, jouissant de toute sa dignité aux regards du ciel, et par conséquent ayant droit à la justice et à la protection de la terre. L'individu, ce n'est plus seulement un citoyen, c'est un homme, une créature venant de Dieu, devant retourner à lui. De là une immense révolution morale. C'est tout un autre ordre de société, un autre état de civilisation.

"Mais on dit: " la société chrétienne a "absorbé à son tour l'individu. Elle lui com- "mande de se dévouer à elle jusqu'à la mort. "Et aussi à quelle abnégation personnelle est "venu le chrétien au profit de l'Eglise. Le "martyre, ce fait longtemps si général, c'est "bien là un autre dévouement que les "actes de patriotisme que nous contemplons "çà et là dans la société antique." L'objection est de M. Guizot. Cependant on en apperçoit facilement la solution. Le fidèle appartient à une association à laquelle il est dévoué, sans doute; mais cette association, il ne la regarde pas comme un but, un terme; c'est un moyen pour lui d'obtenir son bonheur éternel. L'Eglise lui apprend à connaître Dieu, à le servir. C'est Dieu qui est son but. Le martyr ne meurt pas pour l'Eglise; il meurt pour Dieu, objet de sa félicité; il meurt pour remplir un devoir qui lui assure le bonheur. L'Eglise, c'est le navire sur lequel le chrétien s'embarque pour arriver sauf au port de l'éternité. Vienne la tempête: le nautonnier travaille de tous ses efforts à défendre le vaisseau contre les vagues; mais c'est à son propre salut qu'il s'intéresse. En suivant le vaisseau de l'Eglise, en mourant au poste qu'elle lui assigne, le chrétien croit s'appliquer à une affaire propre, individuelle, qui n'est rien moins que celle de son bonheur éternel." (1)

Un des effets de cette indépendance morale de l'individu relativement à l'autorité civile a fourni à la société moderne de nombreuses occasions de voir apparaître tout ce qu'il y a de grandeur et de force dans le cœur de l'homme. Combien de fois, le pouvoir, par un égarement déplorable, croyant ses intérêts opposés à la cause de la religion et de la morale, a trouvé une énergique resistance dans la voix d'un individu répétant le cri fameux des premiers prédicateurs de l'émancipation de l'homme par le christianisme, le cri des apôtre: "*non possumus*". Cherchez dans l'antiquité un homme disant à l'autorité, à la loi: "Vous êtes injustes: je n'obéis pas: tuez-moi plutôt." Socrate n'a pas choisi la mort, il a été contraint de l'accepter. Mais dans les sociétés animées de l'esprit chrétien, combien de martyrs non seulement de la foi, mais de la morale, de l'honneur, de justice, ont dit en face des bûchers, des glaives, des échafauds: "*non possumus*." "je ne le peux pas, je ne "le ferai pas: vous prendrez ma vie, mais non "ma conscience. Vous aurez mon sang, mais "non ma foi ou mon honneur." Et, chose remarquable, cette résistance de l'individu au pouvoir social, cette voix de la victime du devoir a toujours fini par triompher tôt ou tard. Le cri du sang versé pour la justice a un écho qui se propage de plus en plus, et qui est répété souvent par la société même qui avait applaudi au supplice.

Chez les peuples modernes, l'individu développe sa vie morale et intellectuelle indépendamment de l'action du pouvoir; et par une conséquence naturelle on a vu la société civile progresser admirablement, quoiqu'elle n'eût aucune participation aux affaires politiques, quoique l'autorité sociale fût stationnaire ou rétrograde. Le plus brillant exemple est celui de la société française sous le gouvernement absolu. Un semblable développement de l'intelligence, des idées, de la force morale chez les membres isolés de la société, était incompatible avec cette absorption de l'individu par le pouvoir antique, avec cette aveugle abnégation dans laquelle l'homme s'oubliait lui-même pour ne penser qu'à l'association dont il fesait partie. Voyez la Grèce, aussitôt que la forme politique est changée, tout disparait, génie, force, vertu. A Rome, dès que l'élément politique perd son ascendant sur les âmes, dès que le despotisme succède aux agitations de la république, on voit la lâcheté et la corruption se développer avec une rapidité épouvantable. L'activité de l'âme ne trouvant plus d'aliment dans les débats du *Forum*, s'abandonne aux jouissances matérielles, et la dégradation atteint bientôt ses dernières limites. Chez les peuples modernes, le pouvoir politique peut changer, faiblir, se corrompre, et le corps social n'en ressentirait pas toujours une funeste atteinte. Grâce à l'indépendance morale de l'homme, grâce aux idées dont il vit et qui lui viennent d'une sphère plus haute que celle de l'ordre politique, les individus marchent toujours dans la voie de la civilisation, le progrès continue, les généreux sentimens se développent; bientôt la société en corps prend part au mouvement et il faut alors que le pouvoir politique se modifie lui-même dans le sens de ce mouvement

Je conclus et je dis: Dans l'antiquité la société politique en se corrompant perdait l'individu et tout le corps social perissait. Chez les peuples marchant sous l'influence de la civisation chrétienne, la liberté individuelle maintient la force des idées et des sentimens, et par là même sauve tôt ou tard la société. Aussi, messieurs, les peuples modernes ne périssent pas. Ils languissent quelquefois; on croit à leur mort, mais grâce au principe de vie qui est en eux, ils se réveillent et revivent avec une vigueur plus forte que jamais. Ce résultat, il ne se démontre pas. Ouvrez les yeux; il brille sur la société contemporaine d'une manière plus éclatante que la lumière du soleil.

(1) Balmès

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENREDI 25 JANVIER 1850.

Nous donnons aujourd'hui, sur la 1re page, le premier discours sur la Civilisation. On y discute dans laquelle des sociétés ancienne ou moderne l'homme a joui de plus de considération et de liberté, comme individu formant partie du grand tout social. Ce sujet est intimement lié avec la discussion générale sur la civilisation, puisque la civilisation étant définie: "Un état de société où les hommes développent sans obstacles leurs facultés de manière "à assurer leur plus grand bonheur," il est tout naturel d'examiner d'abord dans quelle société l'homme a pu mieux atteindre la fin de son existence terrestre? Dans quelle société la dignité de l'homme a été mieux conçue et comprise, et, par conséquent, laissée plus libre dans ses développements? Dans quelle société enfin le bonheur de l'homme a été mieux compris, puisqu'une civilisation dont l'action agirait en sens inverse du vrai bonheur de l'humanité, ne mériterait que bien improprement le nom de civilisation.

Ce premier discours se divise naturellement en deux parties.

Dans la première, on pose le principe fondamental qu'un ordre entier de civilisation doit être jugé et après l'appréciation qu'il a faite de l'homme, en effet, de *ses destinées*.—La société civile, doit avoir égard à la fin de l'homme et à ses devoirs; autrement elle marcherait dans une fausse voie, puisque la société n'est pas le *but* auquel l'homme doit tendre pendant son passage sur la terre, mais qu'elle doit lui offrir le *moyen* de remplir les fins de son existence.

Or, dans la société ancienne, l'examen des faits constate que l'*homme considéré en tant qu'homme*, n'était point estimé ce qu'il vaut.—Les individus, dans le grand tout social, étaient jugés comme les atomes par rapport à la masse de fer qu'ils composent. Delà, l'absorption de l'individu, delà des idées féroces, des usages barbares.

A proportion qu'il y aura un retour vers les idées du paganisme et qu'on oubliera la vraie fin et la vrai dignité de l'homme; on verra reparaître l'ancienne tyrannie, les anciennes injustices, les horreurs même et les cruautés envers les individus: témoin ce qui s'est passé dans la grande révolution française; témoin ce qui se passe de notre temps, là où l'égoïsme impie confond ou plutôt substitue ses intérêts à ceux de l'humanité. C'est avec un ordre pareil d'idées qu'on voit surgir des comités de *salut public* et toutes ces mesures odieusement et cruellement oppressives, telles qu'on en vit adopter naguères à Rome sous le règne révolutionnaire, telles qu'on les met en usage en Suisse, depuis que le radicalisme y a triomphé.

Apres en être venu à cette conclusion que, dans l'antiquité, l'homme individuel était courbé sous le despotisme de la société, et qu'un principe tout différent a dominé dans les temps modernes, on cherche, dans seconde partie du discours, la raison de ce fait, son origine, ses résultats, etc.

Or, on constate que le principe dominant de la société moderne qui a amené ce résultat, est ce principe catholique exprimé par un illustre philosophe de nos jours, M. Royer Collard, cité par M. Guizot "Les sociétés humai- "nes naissent, vivent et meurent sur la ter- "re; là s'accomplissent leurs destinées..... "Mais elles ne contiennent pas l'homme tout "entier. Après qu'il s'est engagé à la société, il lui reste la plus noble partie de lui- "même, ces hautes facultés par lesquelles il "s'élève à Dieu, à une vie future..... Nous "véritables êtres doués de l'immortalité, nous "avons une autre destinée que les Etats."

C'est le développement de cette doctrine qui devait civiliser les peuples modernes d'une manière supérieure aux peuples antiques. C'est aussi l'oubli de cette même doctrine qui a produit, depuis 60 ans, des actes dignes de la plus sauvage barbarie, nommément pendant les révolutions de France, d'Espagne, de Suisde, de Rome.

BULLETIN.

Une brochure sur le Canada.—Assemblée Annexionniste dans le comté de Rouville.—Elections municipales.—Codification des lois.—Importations et Exportations.

A la suite des observations publiées dans notre dernier numéro au sujet des colonies et du Canada en particulier, nos lecteurs ne verront pas sans intérêt l'opinion et les idées émises en Angleterre par un homme qui a eu occasion de connaître et étudier notre pays, puisqu'il y a passé la plus grande partie de sa vie. Nous voulons parler d'une brochure publiée dernièrement à Londres, et intitulée: QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE CANADA ET LES AUTRES PROVINCES DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD; l'auteur de cet écrit, quoiqu'il se cache sous l'anonyme, est reconnu pour être le Colonel Fitzgibbon, qui s'est distingué dans le Haut Haut-Canada, durant la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Le Col. Fitzgibbon s'est déjà occupé plus d'une fois de la politique du Canada. Avant 1840, il s'opposa de tout son pouvoir à l'Union des deux Provinces:

"Ne réunissez pas, " disait-il en 1838 dans une lettre adressée de Toronto aux Lords de l'Amirauté," ne réunissez pas les deux Canadas sous une même Législature, parceque par là vous punirez les Loyalistes du Haut-Canada pour les méfaits des mécontens du Bas-Canada. Je suis convaincu que s'ils sont réunis, les Canadiens-Français du Bas-Canada s'uniront à l'opposition actuelle du Haut-Canada et exerceront contre leurs adversaires la vengeance et la tyrannie."

"La chambre d'Assemblée du Bas-Canada a volontairement abdiqué ses priviléges et ses fonctions. Que cette Province soit donc gouvernée par un gouverneur et un conseil, pendant cinq ou même dix ans, ou jusqu'à ce qu'il paraisse qu'elle soit en état de faire fonctionner un gouvernement représentatif. Ce gouverneur et ce conseil pourraient assurément gouverner cette province mieux qu'elle ne l'a été jusqu'aujourd'hui; on peut de cette manière démontrer qu'un tel gouvernement est préférable pour une province qui n'est pas encore assez mûre pour se gouverner elle-même. Que le Haut-Canada soit laissé à lui-même. Chérissez-le, et il deviendra un boulevard puissant contre l'oppression.

"Si cependant l'Union était décidée, que ce soit une union de toutes les provinces, au moyen de laquelle la race bretonne puisse tellement dominer qu'elle enlève aux autres races tout espoir de conquérir de l'ascendant."

On peut aisément s'apercevoir par ces quelques lignes que le Col. Fitzgibbon est loin d'être républicain; ses idées paraissent même être plutôt celles du soldat que celles de l'homme d'état. Cependant, dans le but sans doute d'adoucir quelque peu sa pensée, il se hâte d'ajouter:

"En soumettant cette remarque, je n'ai pas l'intention de traiter les Canadiens d'origine française comme s'ils n'avaient pas droit à tous les prévilèges et avantages dont jouissent leurs co-sujets. Je connais assez leurs vertus sociales et leurs aimables qualités pour les aimer et les respecter."

Le Col. entrait ensuite dans quelques détails pour prouver que l'abandon, par l'Angleterre, de ses colonies d'Amérique, serait la cause de sa chûte future. Il fesait voir que les Etats-Unis qui alors ne possédaient que quatre bons ports deviendraient par ce moyen la première puissance maritime du monde. "Donnez-leur," disait-il, "la Baie de Fundy et ses magnifiques ports; Halifax, la plus noble station navale de l'Amérique; les Iles du Golfe et du fleuve St. Laurent, et les rivages sud du fleuve jusqu'à Québec, et la rive nord jusqu'au Labrador; l'Ile de Terreneuve avec ses pêcheries immenses; donnez-leur les mines sans fin du Nouveau-Brunswick et du Cap Breton, et les forêts inépuisables de toutes les provinces; et d'un seul coup vous quadruplez les moyens maritimes des Etats-Unis, et du même coup vous coupez le bras droit de la puissance navale de l'Angleterre."

Après quelques autres remarques, il termine en s'écriant: "n'allez donc pas perdre ces provinces ou les abandonner." paroles que le Roi Guillaume Quatre avait répetées bien souvent.

Le colonel s'étend longuement sur le génie militaire du peuple Américain qu'il met en parallèle avec celui du peuple Anglais, en donnant, comme de raison, l'avantage à ce dernier. "Les Américains dit-il, sont trop *confortables* chez eux pour faire de bons soldats; ils sont aussi trop insubordonnés et trop indépendants. Il ne doute nullement que dans le cas d'une guerre avec eux, les anciens loyaux de cette province ne se levassent encore en masse pour défendre le drapeau de l'Angleterre, malgré leurs menaces de séparation. Voici comme il termine:

"D'après l'expérience que j'ai acquise dans la dernière guerre du Canada, et d'après tout ce que j'ai lu et entendu dire, je n'ai aucun doute que la population actuelle des Provinces Anglaises de l'Amérique, unie cordialement, et soutenue par les troupes qui y stationnent, ne soit en état de défaire et repousser dans son territoire une armée d'invasion américaine d'au moins 100,000 hommes.

"Que le Gouvernement Impérial unisse ces Provinces, qu'il soit juste et indulgent pour toute cette population, et l'on n'aura à redouter ni une séparation de la part des Provinciaux, ni une conquête de la part des Etats-Unis.

"Ainsi unie, et possédant l'affection de la mère-patrie, ce que désire ardemment, j'en suis pleinement convaincu, la grande majorité des Provinciaux, leurs voisins pourront envahir la Province, mais ils ne rencontreront pas plus de succès qu'en 1812, 13 et 14."

Nous citons ces opinions sans vouloir entrer en discussion sur leur mérite; nous nous contenterons de faire observer qu'il pourrait bien se faire que dans le cas où l'Angleterre aurait à cœur de conserver ses colonies, elle chercherait à mettre fin à l'agitation annexioniste, en unissant, suivant la suggestion du Col. Fitzgibbon, et de Lord Durham lui-même, toutes les Provinces Anglaises en une vaste et puissante confédération.

Il y a eu lundi, le 21, une assemblée de plusieurs centaines d'électeurs du comté de Rouville, au village de St. Athanase, dans le but de considérer s'il ne serait pas de l'intérêt du peuple de ce pays de chercher à obtenir, par tous les moyens légaux et constitutionels, une annexion à la grande république américaine. Cette assemblée fut présidée par le Maire du comté, qui l'avait convoquée. Le premier orateur fut l'hon. Jones, membre du conseil législatif, qui parla longtemps en anglais, et s'annonça ouvertement comme voulant une séparation d'avec la Mère-Patrie. Ce qui a changé ses principes politiques, c'est la sanction du bill d'indemnité; dès ce moment, il s'est cru délié de son allégeance. M. Chs. Laberge, jeune avocat de St. Athanase, parla ensuite en français, et développa les arguments déjà connus en faveur de l'annexion MM. McGinnis, M. McGillvray, et Penny, du Herald, parlèrent aussi tour à tour, et furent écoutés avec attention, comme ceux qui les avaient précédés.

Au nombre des assistans, se trouvaient beaucoup de citoyens respectables et influens des différentes paroisses du comté, tels que MM. Campbell, Malo, Bourdon, Lesage, Provost Demers etc. Le Dr. Davignon, représentant du comté, était aussi présent. Après avoir entendu parler les orateurs annexionnistes, il s'avança pour leur répondre; il voulut faire connaître aux Canadiens quels étaient les antécédents de ceux qui aujourd'hui voulaient se mettre à leur tête, mais un certain nombre de turbulents et de hâbleurs l'interrompirent, le menacèrent, couvrirent sa voix par leurs cris; de sorte que le Dr. ne voulant pas occasionner des scènes disgracieuses, jugea à propos de se retirer. A peu près la moitié de ceux qui assistaient à l'assemblée, suivirent le Dr. Davignon, et allèrent organiser une nouvelle assemblée sous la présidence de M. Malo et du Major Campbell. Quelques individus vinrent chercher à y mettre le désordre, mais ils ne purent réussir. Plusieurs citoyens influens y prirent la parole, et on y adopta une résolution désapprouvant le prétendu mouvement annexioniste dont les plus chauds torys se font partout le *leaders*. De l'autre côté on avait passé des résolutions en faveur d'une annexion aux Etats-Unis, et une demandant au Dr. Davignon la remise du mandat qu'il tient de ce comté.

Ceux qui sont le plus à portée de connaître l'opinion des électeurs du Comté de Rouville, assurent que le Dr. Davignon ne pourrait manquer d'être réélu à une grande majorité, dans le cas où il voudrait consentir à courir de nouveau les chances d'un scrutin électoral.

Sans vouloir argumenter aujourd'hui pour ou contre l'annexion, nous ne pouvons nous empêcher de dire que rien ne prejugera autant, ce nous semble, le peuple contre cette cause que la tyrannie exercée par un parti ou par quelques individus de ce parti contre leurs adversaires, auxquels ils tâchent de fermer la bouche par la violence ou les menaces. Une telle conduite inspire naturellement des préventions. Une bonne cause n'a pas besoin de ces moyens pour réussir. Si vous êtes véritablement les amis de la liberté, commencez donc par accorder au moins la liberté de parole.

A en croire les rapports, on se serait servi plus d'une fois à Québec depuis quelques semaines, de ces moyens d'intimidation.

On annonce pour le 28 de ce mois une assemblée du Comté de Huntingdon, convoquée pour les mêmes fins que celle du Comté de Rouville.

Quoique les élections municipales de Montréal ne doivent avoir lieu que le 2 mars, on a déjà commencé, dans plusieurs quartiers, l'agitation à ce sujet. Mais c'est encore un des abus de l'esprit de parti que de mêler la politique dans une affaire où l'on ne devrait avoir en vue que le bien et l'amélioration de notre cité. Si l'on persiste à vouloir agir d'après de tels principes, nous prendrons la liberté de répéter à nos lecteurs le sage conseil qu'un journal de cette ville adressait dernièrement aux citoyens, c'est d'attendre encore avant que de promettre leurs votes.

Dans un discours prononcé au diner d'adieu offert à M. Meredith, M. le Sol. Gen. Drummond a touché un sujet qui a occupé bien des têtes depuis plusieurs années, nous voulons parler de la codification des lois du Canada. M. Drummond a dit qu'il avait souvent rêvé, dans ses heures de loisir, à un code de lois qui se composerait de la plus grande partie des lois Civiles françaises du Bas-Canada, et des traits les plus saillants des lois anglaises du Haut-Canada. Nous croyons que cette idée ne saurait éprouver d'opposition dans le pays. Non seulement le barreau et les hommes de lois, mais les pauvres plaideurs et tous ceux qui ont à réclamer le secours de la justice ne peuvent que désirer la réalisation d'un tel projet qui aurait peut-être pour résultat de jeter quelque lumière au milieu de ce chaos où se trouve ensevelie la législation de cette Province.

Nous voyons par les journaux des Etats-Unis qu'une commission nommée déjà depuis quelque tems pour rédiger un code de Procédure vient de terminer son travail.

Le tableau des importations et des exportations pour l'année 1849 montre qu'il a été importé au Port de Montréal pour des marchandises pour une valeur de £1,545,373 6s. 8d. ce qui fait £138,058 8s. 8d., de plus qu'en 1848. Les exportations ont augmenté pour une valeur de £80,674 17s. 4d.; le montant total ayant été de £402,736 3s. 3d. Sur cette somme £335,870 proviennent d'exportations faites aux différens ports de la Grande-Bretagne, £44,361, dans les Colonies de l'Amérique du Nord, et £22,504, aux Etats-Unis. Les droits de douane collectés ont été de £157,000, ce qui fait £42,000 de plus qu'en 1848.

Ce résultat nous parait encourageant. L'abolition des lois de navigation ne peut manquer d'avoir l'effet de donner une nouvelle vigueur au commerce dans la province. On peut s'attendre à voir à notre port grand nombre de vaisseaux américains et autres qui viendront nous apporter les produits et fabrications des pays étrangers contre nos grains et nos autres objets.

(COLLABORATION.)

à ce cœur d'apôtre au milieu de ses souffrances.

Il suivait donc cette troupe de capitaines, et ce voyage de plus de 80 lieues fut pour lui une continuelle occasion de fatigues et de souffrances. Jamais anachorète dans son désert n'eût à supporter un jeûne aussi sévère. Le gibier manqua en effet sur la route, et le P. Jogues ne trouva pour se soutenir que quelques fruits insipides recueillis dans les bois ou un peu de pourpier sauvage qu'il fesait bouillir et qu'il mangeait sans assaisonnement.

Arrivé chez ce nouveau peuple, le missionnaire ne perdit pas de vue son ministère sacré; il donnait à ses fonctions d'apôtre tout le temps que lui laissait son service d'esclave.

Pendant les grandes assemblées, les fêtes et les longs repas qu'on consacrait à la réception des nouveaux venus, le P. Jogues allait parcourir les cabanes, cherchait les enfans moribonds ou les malades en danger, dans le désir de les faire participer au bienfait du baptême. Quelle fut sa surprise, en pénétrant un jour dans une cabane, d'entendre un jeune homme malade lui adresser la parole en l'appelant par son nom sauvage! "Ondesonk, lui "dit-il, me reconnais-tu? Te souviens-tu du "service que je te rendis dans le pays des Iro- "quois? Je ne me rappelle pas t'avoir vu, lui "répondit le P. Jogues; mais quelque soit "ce service, mon cœur te sera toujours bien re- "connaissant.—Te souviens-tu, continue le "sauvage, que dans le troisième village des "Aguiers, lorsqu'on t'avait suspendu par les "poignets à deux poteaux écartés, et que tes "douleurs étaient si excessives, un sauvage "monta sur le théâtre et coupa tes liens pour "te soulager? Oui, certes je m'en souviens, "dit le missionnaire et que je serais heureux "de le connaître!—C'est moi-même, s'écria "le sauvage." A ces mots le missionnaire "ému jusqu'aux armes, se jette à son cou "et le serre sur son cœur: Que je suis affligé "lui dit-il, de te voir dans un si pitoyable "état! Que ne puis-je te soulager! combien de "fois, sans te connaître, j'ai levé les mains "vers le maître de la vie pour obtenir qu'il te "bénît! Je ne puis pas te rendre la santé, "mais je puis te donner un bien plus précieux "encore." Le sauvage écoute avec étonnement. Le missionnaire lui parle alors de Dieu créateur et rémunérateur, de Jésus-Christ et de sa grâce, de l'éternité et de ses récompenses. Préparé par les œuvres de la charité, ce cœur était déjà mûr pour le ciel. Bientôt, comme l'eunuque des actes des apôtres, il demanda: mais que faut-il donc pour plaire au "maître de la vie?—Croire en lui, ajouta le missionnaire, et en son fils unique Jésus-Christ; et recevoir le baptême. Je crois, continua le nouveau catéchumène. Le missionnaire eut le temps d'achever de l'instruire, et après avoir reçu des témoignages de la vivacité de sa foi, il lui conféra la grâce du baptême. Le mal fesait de rapides progrès; et cet heureux Néophyte récompensé plus qu'au centuple, alla participer à la bénédiction éternelle promise par le seigneur aux œuvres de charité. De retour dans le lieu de sa captivité, le missionnaire se vit de nouveau exposé chaque jour à la mort. Un sauvage à moitié fou, ou feignant de l'être, comme il leur arrivait quelquefois, entra furieux dans sa cabane et se jettant sur lui, il lui assène deux coups de bâton qui le renversent. Il l'aurait tué, si d'autres Sauvages n'étaient pas accourus pour arrêter le bras du meurtrier. Toute la satisfaction qu'obtint une pareille insulte, furent quelques larmes que répandit sur son sort la bonne vieille à qui il était confié, et qui depuis quelque temps surtout avait pour lui la plus grande estime et la plus sincère affection.

Après cet accident elle l'avertissait toutes les fois qu'elle pouvait prévoir qu'il avait à craindre quelques malheurs. Elle finit même par lui donner le conseil de s'évader afin de se soustraire à cette horrible captivité et à une mort presque certaine.

Mais le serviteur de Dieu cherchait bien moins la fin de sa captivité que les intérêts de la gloire du Seigneur, et ceux de sa patrie. Aussi, à la vue des démarches qu'on faisait pour le délivrer, il chercha une occasion d'écrire encore dans la Colonie Française, afin de bien faire connaître ses sentiments sur ce sujet. Il profita donc du départ de quelques guerriers de son village qui allaient faire une excursion sur les bords du St. Laurent. Il obtint d'eux qu'ils laisseraient sa lettre sur les bords du grand fleuve dans quelques lieux fréquentés ordinairement par les chasseurs. Ils devaient la placer, selon l'usage, à l'extrémité d'un bâton fendu qu'ils devaient planter comme indication dans le chemin. *A continuer.*

☞ Nous recevons, à l'instant, une lettre d'un de nos abonnés de la paroisse de Ste. Brigide, Comté de Rouville, dont nous devons à un sentiment de justice de publier le contenu.

Notre correspondant se plaint du défaut de régularité concernant la distribution des journaux, qui existe dans la plupart des Bureaux de Poste du Comté de Rouville.

Il se plaint, en particulier, de ce que notre feuille ne lui est pas remise depuis plusieurs semaines, bien qu'elle lui soit adressée régulièrement. Enfin il pense avoir un sujet de croire qu'un motif de vengeance est cause qu'on retient ainsi ses journaux. Nous espérons que ces réclamations de notre correspondant seront écoutées par qui de droit, mesure ne pas nécessaire le recours à des afin des désagréables.

M. James Denholm, de Québec, qui disparut mystérieusement le 11 de ce mois, pour aller prendre à New-York le steamer qui devait partir pour l'Angleterre, a été trouvé le 20, dans les bois, près des Grandes Chûtes (Grand Falls) couvert de neige et gelé à mort; il paraissait avoir succombé à la fatigue et au froid. On ne trouva sur lui qu'une montre en or et un certain nombre de souverains.

Les journaux annexionistes mentionnent J. Rose, Ecr. avocat et ex-conseil de la Reine, de cette ville, comme devant être un des candidats à la représentation du comté de Sherbrooke en remplacement de M. Galt, qui a résigné.

M. McDonald, fabricant de papier à Québec, a été prié par un certain nombre d'électeurs du Comté de Mégantic de se présenter à la prochaine élection de ce comté. Si M. McDonald se rend à cette invitation, le nombre des candidats, pour ce comté, ne sera pas de moins de quatre ou cinq.

Nous voyons par les dernières nouvelles de Washington que l'on a adopté une Résolution dans la Chambre des Représentants pour faire nommer une Commission qui s'enquerra de toutes les dépenses faites par l'état de Vermont pour maintenir la neutralité avec l'Angleterre dans ses difficultés avec le Canada en 1837—38, afin d'opérer un remboursement.

—Il paraît qu'il y a une correspondance très-active entre M. Sir H. Bulwer, le ministre Anglais, et M. Clayton. On croit que c'est au sujet de la question de Nicaragua.

—On parle d'une espèce de conspiration ourdie par les membres du Sud, dans le but d'empêcher toute transaction des affaires tant que la question de l'esclavage ne sera pas décidée de manière à tranquilliser les esprits sur ce sujet.

—On s'attend aussi à la résignation de M. Cass.

—Le Président a envoyé des instructions a M. Marsh, chargé d'affaires à Constantinople, pour lui enjoindre de se concerter avec le sultan, pour faire conduire les refugiés Hongrois aux Etats-Unis. Dans ce cas, on pense que ces refugiés recevraient *gratis* des terres du gouvernement.

Des dépêches télégraphiques de Washington, en date d'hier, nous apprenent qu'il y a eu un léger débat dans la Chambre des Représentants du Congrès Américain sur une motion faite par M. Thursdon à l'effet d'instituer une enquête au sujet de la Compagnie de la Baie de d'Hudson pour constater si les droits réclamés et exercés aujourd'hui par cette compagnie ne sont pas en violation des Traités. Cette motion a été rejetée.

Une autre dépêche de même date nous apprend que M. Clay a proposé dans le sénat l'achat du Mont Vernon. L'agitation au sujet de l'esclavage paraît aller en augmentant.

Une dépêche télégraphique de Toronto, en date d'hier après-midi nous apprend qu'il vient d'être formé dans la nouvelle capitale, une association annexionniste sur le plan de celle de Montréal.

C'est demain que commence l'élection de Québec, elle ne devra se terminer que lundi soir.

Trois jeunes demoiselles de Wilkshurre, Pensylvanie, se sont noyées samedi soir en passant sur la glace à Lones lell. L'une d'elles était la fille du Juge Woodward. Leurs corps ont été retrouvés.

Album littéraire et musical de la Minerve, livraison de décembre 1849.—Publié par Ludger Duvernay. N°. 15, rue St. Vincent.

C'est toujours avec un plaisir nouveau que nous recevons l'*Album de la Minerve*, d'autant plus que c'est à peu près la seule publication de ce genre que nous ayons dans le pays. Nous espérons qu'il en est de même de tous ceux qui la lisent, et nous sommes certain que ce sera avec joie qu'ils apprendront que M. Duvernay, malgré le peu d'encouragement qui est donné à son *Album*, veut essayer d'en prolonger l'existence. Il faut donc nécessairement que son nombre d'abonnés augmente dorénavant; autrement il devra céder à la nécessité, et suspendre la publication de ce recueil de littérature, dont il promet d'ailleurs que la mère pourra toujours permettre la lecture à sa famille.

La livraison que nous avons sous les yeux, renferme un excellent choix d'articles. C'est d'abord un chapître de l'histoire de Napoléon, par Marco de St. Hilaire; puis une nouvelle américaine dont le titre est "changement de scène" et que bien des jeunes gens liraient avec avantage; plus loin, des détails fort intéressants sur la Hongrie, pays malheureux avec lequel nous ne pouvons que sympathiser; et enfin *la falaise d'Arcona*, un morceau de poésie, *une peinture du treizième* siècle et une notice biographique de La Pérouse.

Quant au *premier coup de scalpel*, c'est l'essai (peut-être le premier) d'un jeune Canadien; nous ne le jugerons pas avec sévérité. Seulement nous lui dirons que la *liaison* est une excellente chose en littérature, et que pour plaire il ne faut pas rebuter par des peintures repoussantes pour toute autre personne qu'un clerc-médecin. Nous ajouterons qu'une heureuse dispensation d'heureuses épithètes est un heureux talent, qu'un style boursouflé est insupportable, et enfin que des points de suspension ou d'exclamation sont toujours avantageusement remplacés par des idées bien justes et bien exprimées.

Que dire du portrait de S. M. Impériale Faustin Soulonque, Empereur d'Haïti? nous ne pouvons certainement pas dire que ce soit celui d'un bel homme; mais toujours faut-il avouer que ce n'est pas la figure d'un homme sans intelligence, et peut-être pour bien des raisons, les badinages que fait sur son compte certain écrivain, eussent-ils pu se remplacer par quelque article en faveur de l'émancipation de la race nègre. Au reste, M. Fortier, le graveur, ne peut qu'être fier de son œuvre; elle peut bien faire le pendant de celle du graveur français.

Parlerons-nous du *Rébus*? Nous hésitons; les Dames trouvent que c'est de l'indiscrétion que de leur dire le mot de l'énigme. Néanmoins, pour satisfaire les hommes qui *eux* sont très-curieux, nous dirons que, politiquement parlant, "la pire tyrannie est celle qui opprime la presse." Et pour que les Dames ne se fâchent pas trop fortement, nous leur annoncerons que la romance "petite fleur de bois" est bien jolie et fort chantée, et se trouve dans toute sa beauté à la fin de l'Album de la *Minerve*. Elles ne manqueront pas de se la procurer, ne fût-ce que pour contempler le nouveau monarque d'Haïti.

(*Communiqué.*)

Trait touchant de charité enfantine.

Il est toujours intéressant le jeune âge, surtout quand on y voit briller quelque beau trait de vertu. Les enfans de la Congrégation de cette ville en sont chaque année un exemple. Jeudi, 17 courant, cette intéressante communauté vit passer dans son sein une de ces scènes touchantes, qui font couler de bien douces larmes, et laissent au fond du cœur de délicieuses émotions.

Chaque année ramène dans cette communauté un anniversaire plein de souvenirs attendrissans pour les maîtresses et rayonnant de joie pour les élèves. Un siècle et demi n'a pu encore essuyer les larmes que fait couler la perte toujours si regrettable de l'héroïque Fondatrice de la Congrégation de Ville Marie. Les élèves ont eu l'heureuse et ingénieuse pensée de consoler leurs Maîtresses en offrant au cœur de leur vénérée Institutrice, respectueusement gardé dans une des salles de leur maison, un bouquet digne de ce cœur qui battit si souvent de tout l'élan de la charité.

Le 12 janvier, jour si lugubre en 1700, a donc été choisi par les Demoiselles du Pensionnat, pour honorer par une touchante distribution d'aumônes, la précieuse mort de la Sœur Marguerite Bourgeois qui leur laissa en héritage ses filles pour les former à la science et à la vertu.

Pour quelque raison particulière, le 12 janvier n'avait point été célébré cette année comme à l'ordinaire; et l'on avait renvoyé au jeudi suivant le soin de payer à cette bonne mère le tribut annuel d'amour et de reconnaissance. Mgr. l'Evêque de Montréal, M. le Supérieur du Séminaire, bon nombre de prêtres, plusieurs Dames et Messieurs voulurent se donner la consolation et le délassement de la fête.

Ils ne furent pas plutôt à leurs places, que la fête s'ouvrit par une entrée solennelle et des plus touchantes. Une longue Procession des élèves, tenant chacune l'enfant pauvre qu'elle avait adopté pour sa sœur, défile dans une vaste salle, au son harmonieux des instruments qui, dans ce moment, vibraient de tout l'accent de la charité, et portaient à l'âme, je ne sais quelle inexprimable émotion. Quelle est belle la fraternité religieuse, qui laisse le riche dans l'état que lui a assigné la divine Providence, mais lui fait chérir le pauvre comme son semblable! Quelles étaient grandes, aux yeux de la foi, ces Demoiselles, quand, au lieu de rougir des pauvres, elles les montraient avec tant de complaisance à l'Assemblée; comme des objets plus chers à leurs cœurs que des diamants qui auraient brillé sur leurs têtes!

A cette entrée, qui a déjà ému bien des cœurs, et fait couler bien des larmes, succède un drame, qui met en scène la grande leçon que les pauvres sont nécessaires aux riches; et qu'ils ne doivent faire tous qu'une seule et même famille. A cette fin, paraît sur le théâtre une Villageoise dont l'habit, le langage et le cœur nous peignent admirablement le bon vieux temps, que l'on se plait à décrier, mais qui pourtant palpitait de sentimens nobles et brillait de tout l'éclat des grandes vertus.

Cette Villageoise nourrit et élève dans le sein de sa nombreuse famille une fille, que lui a laissée une riche seigneuresse, en partant pour un pays lointain. Elle partage avec ses propres filles le soin empressé de donner à cette enfant abandonnée une éducation digne de sa haute naissance: mais on lui laisse ignorer qui elle est. Elle croit donc qu'elle est née dans cette chaumière, et appelle du doux nom de Mère celle qu'elle voit travailler jour et nuit pour son bonheur.

Elle se refuse par fois aux préférences dont elle est l'objet, croyant toujours que les petites Villageoises qui, du matin au soir sont à l'ouvrage avec la mère pour lui procurer les précieux avantages d'une bonne éducation, sont ses petites sœurs. Car que de bons cœurs sous des toits de paille! Une indiscrétion commise lui apprend qu'elle est d'une famille riche et noble; et son cœur en est brisé de douleur: tant elle est heureuse du bonheur que fait régner la vertu dans cette obscure famille. Sa vraie mère reparait enfin, après douze longues années d'absence. Elle est au comble de ses vœux, à la vue d'une fille si digne de sa haute naissance, par les brillantes qualités qu'a développées en elle une riche éducation, qui a su cultiver son esprit et former son cœur. Elle ne se possède pas de joie, quand elle entend cette fille chérie lui signifier qu'elle ne saurait se séparer d'une mère et de sœurs si dignes de sa tendresse. La conclusion est que toutes entreront au château pour ne faire qu'une seule famille, sous le lambris doré d'un magnifique palais, comme sous l'humble toiture d'une pauvre cabane. Quelle leçon! Les paroles ont fait de vives et profondes impressions. Mais les œuvres vont parler encore plus haut: ce sera pour dire que *le pauvre tient la place de Dieu*, et voici comment. Trois tables avaient été dressées pour y déposer les aumônes qu'il était temps de distribuer. C'est que les nombreuses élèves de la congrégation sont partagées en trois pieuses associations, et que chacune a voulu avoir sa table, et y servir le Dieu qui daignait s'y asseoir dans la personne de ses pauvres.

Les toutes petites enfans, formant la conférence du St. Enfant Jésus, que l'on reconnait à la médaille et au ruban rouge qui les décorent, se sont avancées les premières vers la table du divin Enfant dont l'Image était entourée de pains et d'habits. Emblême religieux qui seul parlait bien éloquemment.

Les élèves agrégées à l'Association des Sts. Anges, portant médailles et rubans blancs, se sont ensuite dirigées vers la table à laquelle présidait l'ange du Seigneur, dont la statue était pareillement entourée des objets qu'allait distribuer la charité. Invention d'autant plus admirable qu'elle est sortie du cœur d'un enfant.

Les enfans de Marie revêtues de leurs insignes, consistant dans des médailles et rubans bleus, ont gagné la table de leur Mère dont la Ste. Image avait l'air de contempler avec complaisance les ouvrages qu'avaient faits ses filles bien aimées, pour habiller son fils Jésus. Symbole aussi touchant que significatif?

L'Evêque se plaçant successivement au coin de chacune de ces tables, remettait avec un plaisir indicible, à chaque demoiselle, des habits et un pain; et celle-ci s'empressait de les déposer dans le sein de sa petite protégée. Image bien naturelle et sensible de la providence, qui donne du bien aux riches, pour qu'ils le partage avec les pauvres. Grande leçon, qui fait sauter aux yeux ces belles paroles de l'Evangile: *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai été nu et vous m'avez habillé*: Puissant motif de faire l'aumône que celui de la faire sous les yeux des bons anges, qui comptent soigneusement tous les pas, et recueillent avec attention les soupirs de la charité, quand elle est à la recherche de toutes les misères pour les soulager! Quel élan de zèle pour de jeunes cœurs que celui qu'inspire Marie faisant de ses mains virginales des habits pour son divin Enfant. C'est pour l'imiter que les filles qu'elle compte à la Congrégation, ont fait de leurs propres mains les habits distribués en ce jour aux enfans pauvres. Leurs doigts délicats et incapables de tirer l'aiguille, quand il s'agit de se faire à elles mêmes des habits, ont saisi hardiment le fuseau et se sont endurcis à travailler l'étoffe qui doit couvrir et réchauffer les membres glacés de leurs enfants adoptives.

Elles seront donc un jour du nombre de ces femmes fortes dont l'écriture fait un si bel éloge. Les lampes, à la lueur desquelles elles ont tissu ces ouvrages précieux, ne s'éteindront jamais. Elles pourront être à la tête de leurs maisons, et distribuer les emplois de leurs servantes, avec une noble intelligence. Leurs époux voyant que par leur sage économie, l'abondance et le bonheur règnent dans leurs maisons, se lèveront pour les combler de bénédictions. C'est ce que font déjà espérer les enfans de Marie, qui ont quitté la congrégation, pour rentrer dans le sein paisible de leurs familles. La joie de la fête les avaient ramenées sous le toit heureux qui les a abritées pendant les plus belles années de leur vie. Elles déposaient aux pieds de leur mère les prémices de leurs travaux et joignaient leurs heureuses compagnes. Il y a eu de distribué dans cette occasion, à cinquante enfans indigentes: cinquante cinq pains, cinquante quatre robes; outre trois habillemens complets, pour des enfans de six à sept ans; une douzaine de chemises; huit jupes; vingt deux pains de bas; dix *grosses têtes* et chapeaux et cela est le fruit des épargnes et du travail de cent quatre élèves à qui la charité a inspiré la pensée de se faire les servantes des pauvres.

(*Communiqué.*)

L'*Echo des Campagnes*.

Ce journal vient de changer son Rédacteur et publie un nouveau programme dont suivent quelques extraits:

"Nous annoncions dans notre dernière feuille que L. A. Olivier, Ecuyer, cessait ce jour-là de rédiger l'*Echo des Campagnes*. Après avoir remercié ce monsieur de sa collaboration désintéressée, nous avons cru que le peuple des campagnes, pour lequel nous écrivons spécialement, avait droit de savoir quelle serait à l'avenir notre ligne de conduite, quels seraient nos principes politiques, quel serait enfin notre programme, c'est ce que nous allons lui dire.

La feuille se déclare ensuite contre la représentation basée sur la population, en disant que la clause de l'Acte de l'Union qui porte que le Bas-Canada et le Haut-Canada auront chacun en Parlement un égal nombre de représentants, doit avoir pour résultat, plus tard, d'empêcher une influente et énergique minorité d'être à la discrétion d'une majorité insolente etc.

Venant ensuite à l'Annexion, l'*Echo* s'exprime ainsi.

"Et maintenant que dirons-nous de l'annexion? A Montréal, surtout parmi les journaux qui en prônent les avantages, on croit actuellement ou l'on feint de croire que l'*Echo des Campagnes* a arboré le même étendard. Qu'on se détrompe. Il est vrai qu'il a paru dans cette feuille depuis quelques semaines un ou deux articles qui pouvaient justifier cette croyance; mais ce n'était là que l'opinion individuelle du précédent rédacteur. Ce qui le prouve bien, ce sont les nombreuses protestations que nous avons reçues de diverses parties de nos campagnes, protestations dans lesquelles on nous dit en termes très clairs qu'on désire demeurer sous notre forme actuelle de gouvernement, parcequ'on regarde l'annexion comme devant être fatale à la population actuelle du Canada. Ces protestations n'étant réellement qu'un écho fidèle de ce que nous croyons nous mêmes, nous saisissons la première occasion qui se présente pour protester contre les tentatives annexionistes faites à Montréal et de là dans quelques autres rares localités. Nous n'hésitons pas à dire qu'aux yeux de tous les vrais amis du pays ce mouvement intempestif et non provoqué ne peut avoir eu pour point de départ que le dépit, le désappointement, des revers de fortune et surtout la haine pour le parti libéral et réformiste. Pour ces motifs nous combattrons l'annexion et les annexionistes, et nous aurons pour nous supporter le peuple des campagnes, qui n'est peut-être pas toujours aussi instruit que plusieurs des agitateurs d'aujourd'hui, mais qui au moins n'étouffe pas chez lui la voix du bon-sens et de l'intérêt moral et matériel tout ensemble.

Enfin l'*Echo* se déclare en faveur du ministère actuel, et parle comme suit:

"Quant au ministère actuel, nous dirons toute notre pensée. C'est le peuple qui l'a élu et qui l'a placé au faite du pouvoir, pour faire disparaître les injustices commises par ses prédécesseurs, et promouvoir les intérêts du pays. Depuis cette époque, l'administration a fait en moins de trois ans dix fois plus que toutes celles qui l'ont précédées; elle a doté le pays de lois infiniment meilleures que toutes et chacune de celles passées avant elle; elle ne s'est pourtant encore acquittée que d'une partie de sa tâche; mais ne soyons pas impatients, et souvenons nous que le ministère actuel n'existe que depuis 1848. Il ne peut pas tout faire en un jour, et ce serait l'arrêter dans sa marche que de ne pas reconnaître ce qu'il a fait et de le blâmer parce qu'il n'a pas encore tout fait. Il lui faut certainement l'appui des populations pour se maintenir; et celles-ci se suicideraient elles-mêmes si par impatience elles laissaient tomber des hommes à qui elles ont confié l'autorité et qui, tout considéré ont agi aussi bien qu'il est possible à des hommes. Ils peuvent avoir commis des fautes, mais quel est le gouvernant qui n'en a pas commis? Et d'ailleurs connaissant leur vie passée et leurs luttes continuelles depuis l'Union, nous devons croire et nous croyons qu'ils agissent au meilleur de leur jugement et capacité. Nous leur prêterons aussi notre appui cordial, que nous leur continuerons tant qu'ils serviront bien la cause publique."

Nouvelles et Faits Divers

NOMINATIONS.—Sont nommés commissaires des petites causes, MM. Charles Leovel et François Papin, pour la paroisse de saint Charles Boromée; Moïse Ollier, Séraphin Uberdean, Louis Bouc et Michel H. Limoges pour la paroisse de Sainte-Anne des Plaines; Dominique Girard, Zozime Côté, John E. Barry et Charles Bertrand pour la paroisse de Saint-Jean Baptiste de l'Ile-Verte.

DEBENTURES—Nous voyons par le dernier numéro du *Globe* que le montant des débentures en circulation est maintenant de £124,365.

AVIS AUX HABITANS DE LA CAMPAGNE.—Ceux qui ont à venir à la ville doivent se rappeler qu'il y a une loi qui règle la manière dont les traineaux doivent être construits. Les autorités municipales sont bien déterminées à faire exécuter cette loi. Des hommes de police stationnent à cet effet dans les environs des barrières, et quelques habitans ont déjà été condamnés à l'amende.

GO-AHEAD.—Samedi, dans l'avant-midi, une assemblée a eu lieu à Québec, dans le but de prendre en considération la convenance d'adresser une Requête à la Legislature pour en obtenir une aide, afin d'ouvrir une communication entre le Lac Témiscouata et le St. Laurent. Il ne s'agirait que de la confection de 18 milles de chemin à lisses ou de canal pour faire communiquer Québec avec St. Jean dans la Baie de Fundy.

L'AMI DE LA RERIGION ET DE LA PATRIE.—Nous regrettons d'apprendre par le dernier numéro de cette feuille que le propriétaire se propose d'en discontinuer la publication après le 18 février prochain.

UNIVERSITE DU HAUT-CANADA.—Un acte de la dernière session du parlement pourvoyait à la nomination d'une commission chargée de rédiger des réglemens pour la régie de l'université. Cette commission vient d'être nommée; elle se compose de l'hon. M. Blake, l'hon. J. H. Cameron, M. P. P. M. J. Wilson, M. P. P. du Dr. Richardson, et de M. D. Buchan.

COLLEGE DU HAUT-CANADA.—Le conseil de ce collége, *Upper Canada College* vient aussi d'être nommé: il se compose de F. W. Barron, écr. Principal, de l'hon J. H. Cameron, M. P. P., J. C. Morrison ecr. M. P. P. Thos. Ewart, écr, et du Dr. Richardson. Tous ces messieurs sont des gradués de l'établissement.

MEURTRES.—Aux dernières assises du Comté de York, Haut-Canada, un nommé John Nell accusé et convaincu du meurtre de sa femme, fut condamné à être exécuté le 6 février prochain. Un nommé R.. Develin, charretier, a été trouvé coupable d'homicide involontaire.

INCENDIE.—Un incendie considérable a eu lieu le 11 courant à Niagara. Un hôtel et plusieurs bâtisses ont été consumés, ainsi que 1,000 minots de blé et grand nombre de voitures etc: 5 beaux chevaux périrent dans les flammes.

NOUVEAUX JOURNAUX.—Pas moins de *sept* nouveaux journaux ont fait leur apparition, dans le Haut-Canada, durant le cour. de ce mois. On nomme: le *Constitutional*, journal publié à Niagara, dans l'intérêt conservatif; le *Dumfries Reformer* et l'*Oshawa Reformer et News Letter*, tous deux publiés dans les intérêts réformistes; le *Freeman*, publié à Whitby, et le *Watchman*, à Port Hope, tous deux annexionistes; l'*Ottawa Argus*, qui se dit neutre en politique et que paraît à Aylmer; et enfin le *Middlesex Standard*, publié à St. Thomas, et dont on ne connait pas encore la couleur.

LOUP-MARIN.—Un journal de la Nouvelle-Ecosse rapporte qu'un loup Marin de 13 pieds de long, et d'une grosseur de 4 pieds a été tué dernièrement à Taglois Island.

INCENDIE D'UN STEAMBOAT.—Le Steamer *Orégon* a été consumé par le feu samedi dernier à Chicago. Il y avait pour 50,000 à bord: on réussit à sauver presque tout. Cet incendie paraît avoir été l'œuvre d'un incendiaire.

CHEMIN DE FER D'HALIFAX ET QUEBEC.—Le Secrétaire de la Compagnie du Chemin de fer de Québec et Halifax est récemment arrivé d'une tournée dans les Provinces d'en Bas. Il a recueilli environ 2570 parts, a part des octrois faits par différentes corporations. Les parts sont de £20 chaque.

NAUFRAGE TERRIBLE.—Un vaisseau parti de New-York pour Brême, a fait naufrage, le 19 décembre sur la Côte du Texel. Trente quatre passagers, neuf hommes de l'équipage, et le capitaine périrent dans les flots. Douze matelots et sept passagers seulement furent sauvés.

NOUVELLE ECOSSE. La législature de Nouvelle-Ecosse s'est assemblée jeudi dernier pour la dépêche des affaires.

GENERAL WOLFE.—Le journal *Albion* de New-York va commencer la publication d'une serie de lettres qu'on prétend avoir été écrites par le Gen. Wolfe, entre 1749 et 1758, et qui viennent d'être découvertes à Glasgow parmi les papiers d'un intime ami du général.

ELECTION DE M. WILSON.—Le nombre de voix données à M. Wilson, à London, a été de 258; son concurrent M. Dixon en a reçu 218; ce qui fesait à M. Wilson une majorité de 40. Le nombre d'électeurs dans cette ville ne dépasse pas 500.

NAISSANCE.

En cette ville, le 22 du courant, la Dame de M. C. Lagarde, typographe, a mis au monde un fils.

MARIAGE.

A Terrebonne, le 21 du courant, par Messire Théberge curé du lieu, M. Jean-Chrysostôme Racicot de Montréal, à Delle Rosalie Desjardins 3e. fille de feu M. Pierre Desjardins de Terrebonne.

DECES.

Décédé, à la Congrégation de Notre Dame de cette ville, le 19 courant, Sœur Marie Magdeleine Marquis, dite Ste Anne, à l'âge de 67 ans et 10 mois, dont elle a passé en religion 42 ans et 8 mois.

Au Point-du-jour, paroisse de l'Assomption, à la résidence de sa mère, le 16 du courant, M. *François Jourdain*, âge de 54 ans après trois mois de maladie; il laisse une veuve dans les larmes, et un grand nombre d'amis.

A Berthier, le 15 courant, à l'âge de 73 ans, M. Jean-Baptiste Magnan, ancien et respectable cultivateur du lieu.

En insérant l'annonce ci-dessous, à la demande des propriétaires du *Moniteur Canadien*, nous devons dire que nous ne voulons, en aucune manière, recommander les doctrines de ce journal.

JOURNAL A BON MARCHE.

LE MONITEUR CANADIEN
JOURNAL DU PEUPLE.
Contenant 24 colonnes de matiere a lire par semaine,
POUR UNE PIASTRE PAR ANNEE,
payable d'avance.
Ce journal renferme toute la matière d'une semaine de notre première édition, et ne contient rien autre chose que de la matière toujours nouvelle à lire, c'est-à-dire que nous ne publions aucune annonce dans cette feuille. C'est la première fois, nous croyons, qu'un journal ait offert au public canadien autant d'avantage pour un prix aussi modique.
On s'abonne au bureau, 4, RUELLE ST-AMABLE, Montréal. J. G. DE MONTIGNY & Cie, propriétaires.

MANUEL
DES
Societes de Temperance
DEDIE
A LA JEUNESSE DU CANADA,
PAR LE REV. C. CHINIQUY, PTRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND.

Montéal, 28 décembre, 1849.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE $65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

LE Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de

HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES

au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près de premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 123, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
Pour 1850.

A vendre chez

E. R. FARRE ET CIE.
St. Vincent, No. 3.

16 nov. 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,

Neuvaine pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C.,

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX : Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Ballet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et à fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

☞ Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeur pour Eglises et Chapelles, etc.

Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

LE Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faires coter et parapher.

J.-BTE. ROLLAND.

16 Novembre 1849.

AVIS
AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS CACHETÉES jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DEVIS ET CONDITIONS.

A. C. CHOLET.

Rigaud 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ECOLES de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des soumissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir au Bureau du Soussigné les Plans et devis ainsi que conditions.

Rigaud, 27 Nov. 184

PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 26 octobre 1849.

EN conséquence de la Translation du Siége du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à

L'Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

☞ Les Papiers sous-mentionnés insèreront l'Avis ci dessus une fois par semaine pendant un mois:

La *Minerve*.—Les *Mélanges Religieux*.—L'*Echo des Campagnes*.—*Gazette des Trois-Rivières*.—Le *Journal de Québec* et le *Canadien*.

ETABLISSEMENT de RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les Fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'Ecole.

MESSIEURS les commissaire se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonable et modéré.

Belœil, 2 juillet 1849.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocer, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraiches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE *Agent.*

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL,
Montréal, 29 octobre 1849.

JUSQU'A nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé,) F. HINCKS,
Insp. Gén.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau:

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funeraires
Et JOBS de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Evêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

ECOLE
DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déploraient le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction.—Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que *onze cents Sourds-Muets en Canada* étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Voulant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écoutant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce.—Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction *gratis* à tous les S.-Muets indigens de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schelings et demi par mois.—Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge.—Dans le cas où les parens préféreraient fournir eux mêmes les alimens il a été pris des arrangemens avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schelings par mois.—Ceux dont les parens sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligens, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadère des Steamboats de Longueuil.

Vendredi le 7 Septembre.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montreal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'Ile des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Acre.

Township de Chicester.

Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.
" 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.
" 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
" 4me, Lots, 8 à 46, contenant depuis 47 à a 59 eres.
" 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
" 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.
" 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.
" 2me, Lots 34 et 35, ½ dans l'Est, 50 acres chaque.
" " Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.
Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres
" 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
" 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.
" 6me, Lots 1 a 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque: 7 a 13 contenu inconnu.

Township de Waltham.

Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.
" 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.
" 2me, Lots 1 a 50, contenant depuis 52 à 162 acres.
" 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres.

10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 3 *août* 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substituts, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiées que conformement à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient duement payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne.

Motréal, 7 aout 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal, 18 août 1849.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL de nommer:

JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence.

Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 3 *aût* 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettes soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à

J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux chateau St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres colléges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre eur repas dans de respectables maisons choisies *ad hoc*; le reste du temps se passe au collége.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quatier.

Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE
DES
EAUX MINERALES DE PROVIDENC
A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau)
Protocarbure d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance)
Sulphate de Soude (en petite quantité)
Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.
Chlorure de chaux (en abondance)
Chlorure de Magnésie (en pétite quantité)
Sulphate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorydriques, carboniques et sulphiriques: de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dypepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulphates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien signe de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acidités de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des instestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dependants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.— M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendia a un prix bien modéré, vû la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vû aussi leur nouveauté.

Des affiches feront connaitre les lieux des dépôts.

St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEUR Beaux CHANDELIERS à 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très convenables pour les Eglises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix.

ALEXANDRE LEVY,
No. 119, Rue Notre-Dame.

Montréal, 14 décembre 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

L. P. Boivin,

Coin des rues
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Vincent vis-a-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles du goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne,	in-8
Do do do	in-12
Do do do	in-18
Do des Ecoles chrétiennes	in-12
Gymnase moral,	in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36	
Do des petits enfans	in-32
Do des enfans pieux.	in-32
Do de l'enfance chrétienne,	in-18
Do Morale et Littéraire,	in-12
Do Instructive et amusante,	in-18
Do Catholique de Lille,	in-18
Etc., etc., etc.	

—— AUSSI: ——

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,
21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0 2 6
Chaque insertion subséquente	0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0 3 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne	0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0 0 1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX*.

Montréal,	MM. FABRE, & CIE., libraire
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre Direct.
Rivière du Loup,	M. L. BARIBEAU,
St. Athanase,	M. H. AUBERTIN.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF,
JOS. LAROCQUE, PTRE.